

**COMMUNE DE BATS****DELIBERATION N° 2024/10****SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le quinze du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BATS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPOUY, Maire

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 03/04/2024

Présents : Jean-Marc DUPOUY, Paula MARTINET, Gaëlle MARTIN, François DEDEBAN, Gérard DUYTSCHÉ et Karine LESPIAU

Absent(s) excusé(s) : Joël VIDOT, Marc DABESCAT, Laurent DUMARTIN

Le Conseil a élu pour Secrétaire Madame Gaëlle MARTIN

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 6

Objet : Vote des subventions octroyées aux associations pour 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- d'allouer pour l'année 2024 les subventions suivantes aux différentes associations :
 - **ADMR** : **600,00 €**
 - **TBC Basket** : **3 060,00 €**
 - **Association des conjoints survivants** : **70,00 €**
 - **Energie Batsoise** : **150,00 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau (Villa Noulibos - 50 Cours Lyautey- 64010 PAU Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département et de l'accomplissement des formalités de publicités requises.

Fait et délibéré les Jour, mois et an ci-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Jean-Marc DUPOUY



La secrétaire de Séance
Gaëlle MARTIN